



ASCLÉPIOS
SÉCURITÉ

« Former pour protéger »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Mise à jour 08/12/2025

Désignation

Asclépios Sécurité est un organisme français certifié qui dispense des formations dans le domaine de la protection des hommes et la sécurisation des organisations, en France et à l'international.

Qu'il s'agisse de secours à victimes, de tir et tactique, de sûreté, ou encore de conduite et de navigation, nos formations sont orchestrées par des experts et s'adressent aux administrations, aux entreprises, et aux particuliers.

Son siège social est fixé au 1 impasse du plateau de cazelettes 11390 Cuxac-Cabardès. Asclépios Sécurité conçoit, élabore et dispense des formations seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **Client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Asclépios Sécurité.
- **Apprenant** : la personne physique qui participe à une formation.
- **Formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de Asclépios Sécurité et qui regroupent des apprenants issus de différentes structures.
- **Formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par Asclépios Sécurité pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétences sont chargés d'accompagner et de financer l'effort de formation des entreprises et des salariés.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Asclépios Sécurité pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros et net de taxe, la formation et produits annexes n'étant pas assujetti à TVA, il en est de même pour les ventes de matériels, jusqu'à un certain seuil.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer en 2 temps, lors de la pré-inscription un acompte de 30% vous sera demandé et, à l'issue de la formation, à réception de notre facture, le solde sera à régler au comptant, sans escompte, sous 30 jours maximum, à l'ordre de Asclépios Sécurité. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. Asclépios Sécurité aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Asclépios Sécurité.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Asclépios Sécurité. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la

différence sera directement facturée par Asclépios Sécurité au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Asclépios Sécurité au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Asclépios Sécurité se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation de l'Apprenant ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Débit et remplacement d'un participant

En cas de débit signifié par le Client à Asclépios Sécurité au moins 16 jours avant le démarrage de la formation, Asclépios Sécurité offre au Client la possibilité :

- De repousser l'inscription de l'Apprenant à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Asclépios Sécurité, et après accord éventuel de l'OPCO,
- De remplacer l'Apprenant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Absence, interruption ou annulation du fait d'une entreprise bénéficiaire de la formation ou du fait de l'apprenant

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Asclépios Sécurité.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Asclépios Sécurité distinguera le prix correspondant aux journées de formation effectivement suivies par l'Apprenant et les sommes dues au titre des absences, de l'annulation ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Le montant dû au titre de l'absence ou de l'interruption sera égal à 100% du prix de la formation non suivie et sera calculé au prorata temporis. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Asclépios Sécurité.

En cas d'annulation de la formation par le Client, Asclépios Sécurité se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

Conformément à l'ART. L.6353-7 du code du travail, il est rappelé que si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu, l'Apprenant est empêché de suivre la formation, le Client peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas précis seules les prestations de formations effectivement suivies sont à payer à Asclépios Sécurité.

Pour les formations CQP, l'examen ne pouvant être passé que si et seulement si l'Apprenant a suivi l'intégralité de la formation, Asclépios Sécurité s'engage dans la mesure du possible à proposer à l'Apprenant une possibilité de rattrapage du(des) jours de formation non suivi(s).

Annulation ou report du fait de la société Asclépios Sécurité

Dans le cas où le nombre de participants est inférieur au nombre minimum de apprenants définis à l'annexe 1 jointe à la convention/contrat de formation (correspondant à la fiche de présentation de la formation), Asclépios Sécurité se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation et ce, dans un délai maximum de 7 jours ouvrés avant le début de la formation.

Le client peut dans ce dernier cas rompre, s'il le souhaite et ce, sans aucun frais, la convention/contrat de formation. Les acomptes versés seront alors remboursés dans leur intégralité.

Si, par suite d'un cas de force majeure dûment reconnu (intempéries, accident ou maladie grave d'un formateur, problème majeur au niveau de l'organisme de formation...), Asclépios Sécurité ne pouvait assurer tout ou partie d'une formation, Asclépios Sécurité se réserve le droit de reporter la formation ou la partie de la formation non réalisée à une date ultérieure. Dans ce cas, le client ne peut se prévaloir de rompre la présente convention ou de réclamer un remboursement des sommes versées au titre de la formation ou de la partie de formation non réalisée ou une quelconque indemnité compensatrice.

Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les lieux et adresse sont indiqués sur la convocation.

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les pré-inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu de pré-inscription. Seule la fiche de pré-inscription à la formation, dûment renseignée, datée, tamponnée et signée, retournée à Asclépios Sécurité accompagnée de tous les justificatifs demandés et du chèque d'acompte sera prise en considération. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Asclépios Sécurité peut alors proposer à l'Apprenant de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Asclépios Sécurité se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation et ce sans indemnités.

Convention/Contrat et attestation de formation

Une convention ou un contrat de formation sera systématiquement établi et signé entre Asclépios Sécurité, l'OPCO ou le Client. Seule ceux-ci ont valeur contractuelle.

A l'issue de la formation, Asclépios Sécurité remet une attestation de formation à l'Apprenant. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Asclépios Sécurité lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Apprenant peut être fournie au Client, à sa demande.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Asclépios Sécurité est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Apprenants. Asclépios Sécurité ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie grave ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Asclépios Sécurité, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Asclépios Sécurité.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Asclépios Sécurité pour assurer les formations ou remis aux Apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et l'Apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de Asclépios Sécurité. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et l'Apprenant en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le Directeur pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

Asclépios Sécurité, le Client et l'Apprenant s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Asclépios Sécurité au Client.

Asclépios Sécurité s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Apprenants.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Asclépios Sécurité comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Asclépios Sécurité à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection des Données Personnelles

Nous pouvons être amenés à collecter et traiter certaines données personnelles. Vous pourrez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles en sollicitant sa communication par mail à l'adresse email du DPO ci-dessous.

Pour toute question relative à la gestion de vos données par nos soins ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter :

- Par email à l'adresse suivante : m.pichot@asclepios-securite.com
- Par courrier à l'adresse suivante : 1 impasse du plateau de cazelles 11390 Cuxac-Cabardès,

En particulier, Asclépios Sécurité conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis de l'Apprenant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Asclépios Sécurité à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Carcassonne seront seuls compétents pour régler le litige.

Date, nom, qualité, cachet et signature du Client